



CONSEIL D'ADMINISTRATION 03-2019

DU 28 novembre 2019

Point 2 : Election du cinquième vice-président du CA SOLIDEO

Délibération n° 2019-52

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu l'article 53 de la loi 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et l'aménagement métropolitain, modifié par l'article 18 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,
- Vu le Décret n° 2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques modifié par le décret 2019-961 du 16 septembre 2019,

A la majorité des membres présents ou suppléés,

ARTICLE 1

Le conseil d'administration élit en qualité de cinquième vice-président, parmi les représentants de l'Etat, M. Jean CASTEX.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Hidalgo".

Madame Anne Hidalgo

Présidente du Conseil d'administration